

Pôle culturel & actions artistiques

EPSM des Flandres

790 route de Locre

59270 Bailleul

THIERRY.VANDERSLUYS@ghtpsy-npdc.fr

« Art & Psychiatrie »

Turbulence(s)

Du 17 au 25 juin 2027

**Appel à projets artistiques
(Hors spectacles vivants)**

« Art & Psychiatrie » Préambule

La manifestation « Art & Psychiatrie », organisée depuis 2004, a pour objectif de favoriser « l'extériorisation » et la fédération des pratiques artistiques au sein de l'établissement, ainsi que leur valorisation, tant du point de vue des professionnels que des patients et des résidents.

Au-delà des techniques artistiques, la notion de culture permet de dépasser le soin pour se recentrer sur la portée universelle de l'expression artistique.

La manifestation « Art & Psychiatrie » a pour objectifs et intentions :

- La valorisation des ateliers d'expression artistique dans les services de soins,
- La reconnaissance du travail des équipes soignantes,
- Le développement des échanges et du dialogue au sein des structures et entre les personnels hospitaliers,
- De permettre aux professionnels d'appréhender leurs pratiques et leurs établissements de manière différente.

Il s'agit également d'affirmer le positionnement de l'EPSM des Flandres sur un territoire qui s'étend de Bailleul à Dunkerque, et de créer des relations d'échanges avec les structures culturelles et sociales. Dans une volonté de mixité des publics (artistes, soignants, patients et résidents), cette manifestation permet de relier les personnes, de partager les différents points de vue et les idées, rôle central de la culture.

Le thème retenu pour l'édition « Art & Psychiatrie 2027 » est :

« Turbulence(s) »

Date de la manifestation : du 17 au 25 juin 2027.

Le thème a été défini de manière collégiale, à la suite de la première réunion de préparation du festival Art et Psychiatrie 2027, puis par un retour des services.

Il a été choisi par les membres de la première commission culturelle de l'EPSM des Flandres, à l'issue d'un vote.

L'édition « Art & Psychiatrie » se prêtera à l'installation d'œuvres :

- Sur les sites historiques de l'EPSM des Flandres à Bailleul dans les unités d'hospitalisations et les structures ambulatoires de EPSM des Flandres,
- Sur les villes des secteurs en activant les partenariats sur le territoire.

Chaque projet sera conçu comme une œuvre originale pour la manifestation « Art & Psychiatrie ». Le projet proposé devra être le résultat d'une coréalisation avec les services de soins : ateliers partagés, œuvre collective, participation à des étapes de travail ou projet itinérant, etc.

Conditions générales

Les conditions de participation seront précisées dans une convention liant l'artiste à l'EPSM des Flandres.

Une convention est proposée aux artistes dont le projet est retenu.

Les projets seront sélectionnés sur dossier (cf. annexe ci-jointe) par la commission culturelle.

Cinq artistes seront sélectionnés par l'EPSM des Flandres.

Une attention toute particulière sera portée à la qualité de l'œuvre proposée ainsi qu'à la scénographie.

Choix du site d'exposition

L'attribution des lieux d'installation sera définie en accord entre l'EPSM des Flandres, et l'artiste.

A titre indicatif et pour recueillir davantage d'informations, il est possible de visualiser les lieux sur rendez-vous avant la date limite de dépôt des dossiers **(14/09/2026)**

Indemnité de prestation

Les frais de production des œuvres et de l'action sont pris en charge par l'établissement qui accueille l'artiste, dans la limite de 2 500€ TTC (deux mille cinq euros) par projet, payable sur service fait et facture.

L'artiste, l'EPSM des Flandres rechercheront et choisiront les solutions de production les plus avantageuses. L'artiste administre lui-même les frais (matériaux, déplacement...) et engage les dépenses nécessaires sur le budget qui lui est alloué.

L'artiste peut élargir son projet avec des partenariats extérieurs (mairie, département, région...) auprès desquels il rechercherait d'éventuels financements complémentaires.

Repas et Hébergement

Pendant la durée de l'installation et pour toute la durée de la manifestation, l'EPSM des Flandres pourra fournir, sur demande, des tickets repas pour le déjeuner aux selfs des sites de Bailleul. Les artistes pourront être hébergés sur les sites.

Rencontres

Une rencontre de l'ensemble des porteurs de projets retenus sera organisée en novembre 2026 afin d'arrêter les modalités techniques et d'organisation de la préparation de la manifestation « Art & Psychiatrie ».

Deux autres rencontres seront programmées entre janvier et juin 2027.

Installation

L'installation de l'œuvre se fera à partir de fin mai 2027, elle devra être terminée au plus tard le 15 juin 2027(date butoir).

L'artiste démontera son œuvre au plus tard à la fin du mois de juin 2027.

Présence

L'artiste s'engage à être présent le jour du vernissage de l'exposition et au moins 2 fois au cours de la manifestation (calendrier à arrêter en concertation).

L'artiste, prévenu à l'avance, acceptera de rencontrer les journalistes, d'échanger avec les patients/les résidents et les soignants et/ou visiteurs.

Matériel

La création de l'œuvre devra se faire essentiellement in situ ou partiellement dans l'atelier de l'artiste. L'artiste fournira le matériel nécessaire à la production (et/ou au fonctionnement) de son œuvre et devra être autonome dans la progression de son travail. Il se déplacera avec son propre matériel et assurera le bon fonctionnement de celui-ci. Néanmoins l'outillage lourd pourra être mis à sa disposition et il pourra être aidé pour toute manipulation difficile (demande à effectuer sur la fiche technique). L'achat des matériaux reste à la charge de l'artiste et ne devront pas occasionner de pollution dans le milieu d'installation.

Finalisation

L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté.

L'œuvre tiendra durant toute la durée de la manifestation.

Assurance

Chaque artiste doit s'acquitter d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance maladie. Les œuvres seront assurées par l'EPSM des Flandres. La valeur de celle-ci doit être remise à l'organisateur 1 mois avant le début de la manifestation.

Convention et réalisation

L'organisateur informera les artistes sélectionnés à la fin du mois de septembre 2026 au plus tard, et leur adressera une convention à signer. L'EPSM des Flandres se réserve le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention.

Cette convention pourra être résiliée en cas de non-respect des engagements de l'artiste et cela sans droit à aucune indemnité (forfait et déplacement).

Dossier de candidature

Il doit être adressé par mail à l'adresse suivante :

THIERRY.VANDERSLUYS@ghttpsy-npdc.fr

Date limite d'envoi des dossiers : 14 septembre 2026

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Retourner le bulletin de candidature ci-joint complété et signé, accompagné des présentes conditions générales paraphé et signées
- Le projet est à formuler par fichier informatique
- Chaque projet doit être accompagné :
 - D'une note d'intention artistique
 - D'un curriculum vitae faisant apparaître les réalisations passées
 - D'un budget prévisionnel accompagné le cas échéant des devis correspondants
 - Des informations techniques utiles
- Tout dossier incomplet ne fera pas l'objet d'un examen

EXAMEN DES PROJETS ET SÉLECTION

Les projets seront examinés par la commission culturelle mixte.

5 ou 6 projets seront retenus

Si son projet est retenu, l'artiste fournira un texte de présentation de l'œuvre qui figurera sur l'ensemble des supports de communication.

Art & Psychiatrie du 17 au 25 juin 2027

Bulletin de candidature

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Pays :

Tel. Fixe :

Tel. Portable :

Courriel @ :

Site Internet :

Titre de l'œuvre (projet envoyé) :

N° SIRET ou Maison des artistes :

N° RIB ou IBAN à joindre obligatoirement avec la fiche de renseignements:

Nom de la personne ou de l'assistant éventuel qui accompagnera l'artiste:

Je, soussigné(e) (prénom, NOM) _____

Déclare me porter candidat(e) pour participer à la manifestation « Art & Psychiatrie » 2027 en pleine connaissance et acceptation des conditions décrites dans l'appel à projet artistique ci-joint.

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Date :

Signature :